



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs CVPO, par Urs Juon, Aron Pfammatter, Rainer Studer et Daniel Garbely
Objet **Concept de la mobilité 2040 – mal conçu**
Date 12.03.2020
Numéro **2020.03.080**

Les buts du Concept de la mobilité sont les suivants :

- des routes sûres et performantes dans un meilleur état
- une meilleure accessibilité pour toutes les régions du canton
- une meilleure qualité de vie dans les localités
- des transports publics plus performants
- plus de mobilité douce

Pour permettre d'atteindre ces buts, plus de 3 milliards de francs supplémentaires devraient être investis jusqu'en 2040.

La pertinence de l'appartenance d'une route au réseau cantonal dépend principalement de sa fonction. Dans les cas suivants, les routes appartenant actuellement au réseau cantonal doivent être déclassées en routes communales:

- multiples dessertes de localités par des routes cantonales
- routes conduisant à des zones d'habitat avec moins de 5 maisons habitées toute l'année
- routes traversant des localités situées à l'extrémité d'une route cantonale
- routes conduisant à des hameaux d'une même localité

Le déclassement des routes s'effectuera toujours en collaboration avec les communes. Il convient en outre de faire remarquer que les routes à déclasser seront transférées aux communes dans un état permettant de les utiliser. Si ce n'est pas le cas, les moyens financiers nécessaires pour les rendre utilisables leur seront versés.

Au cas où le réseau routier cantonal conserverait son étendue actuelle, cela aurait pour conséquence des charges supplémentaires de l'ordre de 200 à 300 millions de francs rien que pour le canton. Celui-ci ne dispose pas de tels moyens financiers.

Il est recommandé de **rejeter** le postulat.

Conséquences au niveau de l'administration: aucune

Conséquences au niveau des finances: aucune

Conséquences au niveau du personnel (EPT): aucune

Conséquences au niveau de la RPT: aucune

Lieu, date Sion, le 9 novembre 2020